

de 15 centins par minot sur l'orge rendrait le prix plus élevé de 15 centins au Canada qu'aux États-Unis. Si les droits n'étaient pas imposés afin que le prix que le cultivateur canadien recevrait pour son orge serait augmenté de la valeur de l'impôt, pourquoi l'a-t-on imposé ? Si l'impôt est inutile et absurde, comme tous les impôts sur les céréales le sont, à l'exception du maïs, pourquoi l'avoir fait au moyen de fausses promesses, sous un jour trompeur et pour le persuader qu'il devait récolter des avantages de cette politique de hablerie.

M. WALLACE (York) : L'honorable député de Norfolk-Nord (M. Charlton), vient justement de répéter ce soir ce qu'il a dit il y a quelque temps. L'honorable député dit que la cote du blé du printemps n° 1, à Chicago, est de 84 centins. Eh bien, j'ai dans mes mains le *Mail* d'aujourd'hui, et je lis ce qui suit :

Chicago, 26 mars.—Blé ouvert à 76 $\frac{3}{4}$, fermé à 77 $\frac{3}{4}$; le plus haut prix, 77 $\frac{3}{4}$

Et cependant, l'honorable député a l'effronterie de se lever dans cette assemblée et de coter le prix à 84 centins. Qu'a-t-il fait ? Il cote le prix du blé à Chicago, pour le mois de juin prochain, et il nous dit que c'est le prix à Chicago ; il compare ensuite les prix de juin à Chicago avec les prix actuels de Toronto, dans le but d'induire cette Chambre en erreur. Si ce n'est pas un échantillon de malhonnêteté politique, je ne m'y connais plus. Il nous dit, de plus, que cette politique est une fraude et une déception pour les cultivateurs, et que les cultivateurs n'ont jamais reçu d'avantages de cet impôt. Eh bien, monsieur, nous savons qu'une grande quantité de farine a été importée dans ce pays pendant l'année dernière, une quantité plus considérable que je ne voudrais le dire, mais qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve que la farine américaine s'est vendue à meilleur marché dans les provinces maritimes. Quand les meuniers d'Ontario veulent vendre de la farine aux marchands de la province de Québec, ceux-ci disent : Nous pouvons acheter la farine américaine à meilleur marché que la vôtre. Si cet impôt n'existait pas sur la farine nous serions obligés de vendre la nôtre 50 centins meilleur marché, ce qui équivaut à 11 centins par minot sur le blé, en sorte que les cultivateurs récoltent un avantage d'au moins 11 centins du minot par cette politique. Mais l'honorable député de Grey-Nord (M. Allen) nous a dit, que d'après son expérience, le prix de la laine était plus bas aujourd'hui qu'il l'était sous l'administration Mackenzie. Il existe une différence, mais bien faible. La laine de South-Down se vend aujourd'hui de 27 à 28 centins la livre, la laine Cotswold et autres laines plus grossières sont un peu meilleur marché. Ces honorables députés nous disent que du temps de l'administration Mackenzie, le prix des laines était beaucoup plus élevé, mais ils ne nous donnent pas la raison qui a amené la baisse dans les prix.

L'honorable député de Grey-Nord aurait pu nous dire s'il avait voulu qu'avec la laine longue on fabrique les lustrés noirs et autres étoffes de cette nature, et il aurait pu nous dire aussi qu'en 1874 il vendait 100 pièces de lustré contre une pièce aujourd'hui. La raison en est que le peuple a cessé de porter ces étoffes qui sont passées de mode, et par conséquent la laine longue est en beaucoup moindre demande. Sans le fait que les laines longues sont employées dans la fabrication des couvertures et autres articles de ce genre, elles seraient aujourd'hui à beaucoup meilleur marché ; ainsi c'est à la politique nationale que les cultivateurs doivent de voir les prix de la laine longue se maintenir.

M. CASEY : L'honorable député a commencé par une exposition de fait très exacte, mais il en a tiré une conclusion très illogique. Il est bien vrai que la baisse dans les prix des laines longues est due à ce qu'elles sont passées de mode ; mais je ne puis m'accorder avec lui, lorsqu'il prétend que la politique nationale a empêché une plus forte baisse. Lorsqu'on considère que la laine longue n'est pas importée,

M. CHARLTON

sa conclusion paraît absurde. Il dit que la laine de South Down est de 27 à 50 cents la livre. Elle était à ce prix l'année dernière, mais aujourd'hui, dans le *Mail*, elle est cotée à 22 cents.

Mais si le prix actuel était de 30 cents et si nous ne produisions pas assez de laine courte pour approvisionner notre marché, quelque droit que le gouvernement imposa, il augmenterait les prix d'autant par livre, et ce serait autant de profits qu'en retirerait le cultivateur.

Les honorables députés de la droite disent que nous nous sommes convertis à leurs opinions parce que nous demandons pour le cultivateur autant de protection que pour tout autre. Cela est absurde.

Tout ce que nous demandons c'est qu'ils mettent à exécution leurs promesses de 1878, et que leur protection soit équitable pour tous. Nous savons que s'ils faisaient cela, tous les prix hausseraient également, et personne ne serait plus favorisé, et cela ferait mieux voir l'absurdité de la politique qu'ils ont inaugurée.

Ils ont entrepris la tâche absurde d'aider à tout le monde en élevant le prix de ce que chacun a à vendre, mais ils se sont arrêtés en chemin en se contentant d'augmenter les prix de certaines marchandises au profit de certaines classes et au détriment des autres.

L'honorable député de Essex-Sud (M. Wigle) donne une preuve écrasante de la justesse de nos prétentions. Il nous a dit qu'autrefois les fabriques de Weston, près de Toronto, importaient leurs laines de chiffon d'Angleterre. Au Canada il n'y avait pas de laine de chiffon du temps du tarif de revenu ; les chiffons n'étaient pas en assez grande quantité, mais aujourd'hui, dit-il, nous employons les chiffons du pays. Ces fabriques emploient trente ou quarante filles et une quantité innombrable d'hommes pour recueillir les chiffons dans le pays. Il a prouvé que l'industrie la plus florissante dans le pays aujourd'hui est celle des chiffons et de la laine de chiffon.

C'est justement à cela que nous croyions que nous conduirait cette politique et je suis heureux d'entendre une admission franche de la part de l'honorable et humoristique député. Si cette augmentation considérable dans la production et la consommation des chiffons au Canada, a eu lieu malgré l'absence de tout droit d'entrée, qu'arrivera-t-il lorsque ces chiffons seront soumis à un droit ? Mon cœur se gonfle d'orgueil lorsque je songe à l'immense industrie de laine de chiffon qui va fleurir au Canada dans un an ou deux, grâce au droit protecteur ! L'honorable député a prouvé que le peuple n'était pas équitablement traité au sujet des prix des chiffons ; les Canadiens n'obtiennent que deux cents par livre pour leurs chiffons choisis, tandis que d'après les rapports du commerce, le prix moyen est quelque chose comme 12 cents, de sorte que les fabricants de laine ne donnent au Canadien pour ses chiffons qu'un sixième du prix qu'ils paient à l'étranger.

M. FERGUSON (Leeds et Grenville) : Ces chiffons ne sont pas triés.

M. CASEY : Je ne connais rien au triage des chiffons ; c'est une partie de la politique nationale que je n'ai pas étudié. L'honorable député dit que sous le régime de mon honorable ami (M. Mackenzie), il a acheté de la laine pour 25 cents la livre. Je ne me rappelle pas une seule année où la laine se soit vendue aussi bon marché, dans la partie du pays que j'habite ; je parle de la laine lavée, qui est l'étalon que nous devons prendre ; mais je me rappelle bien des années que nous avons obtenu 40, 50 et 60 cents par livre. L'honorable député dit que si la laine est à meilleur marché, les étoffes sont aussi à meilleur marché. Oui, la camelotte. L'importation de la laine de chiffon a augmenté la production de la camelotte canadienne, et on peut aujourd'hui fabriquer et vendre aux cultivateurs des étoffes à très bon marché, mais les cultivateurs sont vendus aussi bien que l'étoffe.